

Liste des pièces obligatoires

à fournir à envoyer avant le
30 octobre 2026 à 12h

- Courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire
- Dossier Cerfa demande de subvention (Cerfa n°12156*06)
- Compte-rendu financier de subvention de l'année 2026 (Cerfa n°15059*02) intermédiaire arrêté à la date du 30/06/2026. Ce document est un état des dépenses de la subvention obtenue en 2026.
- Contrat d'Engagement Républicain signé du représentant légal de la structure
- Relevé d'identité bancaire à jour (RIB)
- Copie Publication au JO à jour
- Récépissé préfecture à jour
- Certificat d'inscription (INSEE) à jour
- Statuts à jour
- Liste des membres du CA et de l'AG à jour
- Attestation d'assurance à jour
- Les comptes 2025 approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats, annexes) et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes 2025 (pour les associations qui en ont un)
- Le rapport d'activité 2025
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale dûment signé par le représentant légal approuvant le bilan financier 2025 et le rapport d'activité 2025
- Pour les demandes d'investissement, joindre : plan de financement et devis afférents

La remise de ces pièces est obligatoire pour l'instruction de votre demande

Par mail : dvaa@ville-port.re

Par courrier : Commune du PORT - Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

Par dépôt au service Vie Associative (foyer des dockers)